

du 22 Mars 1971

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;

VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte
du Conseil Présidentiel ;

VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - A compter du 19 mars 1971 :

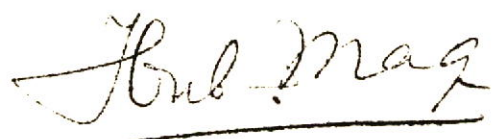
- Mr Edmond DOSSOU-YOVO, Ministre de l'Education Nationale,
est chargé de l'intérim du Ministre des Finances, pendant
l'absence de Mr Pascal CHABI KAO.
- Mr Michel Bamènou TOKO, Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du
Ministre de l'Economie et du Plan, pendant l'absence de
Me Joseph KEKE.
- Mr Karl AHOUANSON, Ministre des Postes et Télécommunica-
tions, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Informa-
tion et du Tourisme, pendant l'absence de Mr Théophile
PAOLETTI.

Article 2 - A compter du 22 Mars 1971, le Docteur
Daouda BADAROU, Ministre des Affaires Etrangères, est
chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales, pendant l'absence de Mr
Albert OUASSA.

Article 3 - Le présent décret sera publié au Journal
Officiel.-

Fait à COTONOU, le 22 Mars 1971

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Ampliatiions : PCP 6 - MCP 4
CS 6 - Ministères 11 - HC 3
SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF 4
Gde Chanc. 1 - JORD 1 - DEP 2
DGAJL-Dtion Stat. 4.

Hubert MAGA